

Une ONG américaine ferme son bureau à Moscou après avoir été jugée « indésirable »

Le Monde.fr | 28.07.2015 à 13h17 • Mis à jour le 28.07.2015 à 13h39 | Par Adèle Humbert

« *L'adoption et la mise en œuvre récente de plusieurs lois en Russie ont rendu quasiment impossible le soutien efficace de la société civile par les organisations internationales* », a déclaré Julia Statsch, présidente de la fondation MacArthur, après avoir annoncé la fermeture du bureau de Moscou, le 21 juillet. **En renonçant à ses activités en Russie** (<https://www.macfound.org/press/press-releases/statement-macarthur-president-julia-stasch-foundations-russia-office/>), l'ONG souhaite anticiper la décision du parquet général. Le 8 juillet, une liste « *patriotique* » comprenant douze organisations jugées « *indésirables* » a été adoptée par le Conseil de la Fédération de Russie et envoyée au parquet qui pourrait effectivement ordonner leur fermeture.

Le Kremlin resserre ainsi son étau sur ces organisations internationales qu'il juge « *menaçantes pour l'ordre constitutionnel, la défense et la sécurité nationale* ». « *Ce texte s'inscrit dans la lignée des nombreuses lois liberticides récemment promulguées par Poutine* », affirme Nicolas Krameyer, responsable du programme Liberté d'expression à Amnesty International.

Loi sur les « agents étrangers »

Déjà en 2012, le Kremlin avait annoncé la couleur avec la loi sur les « agents étrangers » dont l'adoption avait été suivie d'une vague de répression contre les associations en Russie. « *On distingue deux catégories parmi la douzaine d'organisations visées récemment : celles, telles que Freedom House, impliquées dans des missions de terrain en Crimée ; et celles, comme MacArthur, qui financent des projets de défense des droits de l'homme* », analyse le défenseur des droits humains.

Il dénonce cette « *épée de Damoclès* » qui pèse sur la société civile : brider les ONG, c'est étouffer toute velléité d'émancipation des citoyens russes. Etablie en Russie depuis 1992, la fondation avait investi plus de 173 millions de dollars dans des programmes d'éducation, de défense des droits de l'homme et de limitation de la prolifération des armes nucléaires en Russie.

Critères obscurs

Sur le plan juridique, les critères pour déterminer le caractère « *indésirable* » de l'organisation demeurent obscurs : « *Ils ne sont pas édictés de façon explicite dans la loi. Je crois que le texte a été adopté parce que le gouvernement s'est rendu compte que certaines organisations menaient des activités qu'il jugeait subversives* », analyse Maître Sidorova, avocate au barreau de Paris et présidente de l'Association des avocats et juristes franco-russes : « *En revanche, la loi précise les sanctions. Parmi les mesures prises contre ces organisations figurent notamment l'interdiction faite à tout organisme financier de réaliser les opérations demandées par les ONG, ainsi que l'interdiction, pour l'organisation, d'utiliser les médias et Internet pour diffuser des informations.* »

Une fois jugée « indésirable », l'organisation est sous la menace d'un éventail de sanctions : de la simple amende aux peines de prison en cas de récidive, tout est fait pour encourager les volontaires à cesser leurs missions sur le terrain. Dans son **rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde** (<https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/0001/2015/fr/>), Amnesty International pointait même le harcèlement auquel sont soumises certaines ONG à travers des campagnes de dénigrement. MacArthur a justifié sa décision, affirmant que « *les organisations civiles russes bénéficiant de [leurs] financements destinés aux citoyens russes étaient désormais menacées* ».